



**REPRISE DES TRAVAUX  
AUX TERMES DE LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE  
SUIVANT UN ORDRE DONNÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 51.1**

Le 25 novembre 2015 à 10 h, l'inspecteur de l'Office national de l'énergie soussigné  
Date/heure

avise [REDACTED], de NOVA Gas Transmission Ltd., que la situation dangereuse ou nuisible  
Nom de la société et de son représentant

décrite dans l'ordre n° DRA-1-2015 a été redressée à sa satisfaction.  
Ordre d'un inspecteur

Par conséquent,  les travaux peuvent reprendre ou

les mesures précisées dans l'ordre ont été prises.

<b>Inspecteur</b>	[REDACTED]	2365	[REDACTED]
	nom	N° dés. ordre de l'inspecteur	Téléphone
	Le 25 novembre 2015	[REDACTED] Signature	
	Date		
Centre 10 – 517, Dixième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2R 0A8			